

administration communale...), les commerces et la gare de Waremme en toute sécurité.

Enfin, le stationnement devra être clairement identifié, et, dans les nouveaux quartiers, un nombre minimum de deux places de stationnement par unité de logement devra être prévu sur les terrains privés afin d'éviter le stationnement sur les trottoirs.

1.2. Impact des projets

1.2.1. Projet de 24 logements rue Richard Orban et rue de la Drève

Les deux accès identifiés et à préconiser dans le PICM occultent le trafic entrant et sortant prévisible de ce nouveau quartier d'habitation par la rue des Champs pour permettre un accès plus direct vers l'échangeur 28a de l'autoroute E40 ou par la rue J. Hendrickx pour atteindre la rue de Waremme ou la RN 637. Aucun aménagement n'est proposé pour ces deux voiries qui verront inévitablement le trafic de transit augmenter (voir remarques concernant la fiche d'action 7.4.).

1.2.2. Projet de ZACC

Des quatre accès proposés, deux se rejoignent dans la rue du Terminus, laquelle se termine en cul de sac pour les véhicules automoteurs. De facto, ce ne sont donc pas quatre accès, mais trois qui draineront le quartier à venir. De plus, la rue du Terminus est envisagée dans le cadre de la liaison Berloz-gare de Waremme réservée aux modes de déplacement doux (point 3.3.4). L'accès à la ZACC depuis la rue du Terminus devrait être abandonné.

L'accès à la rue de Willine situé à proximité de son intersection avec la rue de Waremme devrait être privilégié. Il permet de limiter l'impact du trafic supplémentaire sur la rue de Willine et donne un accès plus rapide vers Waremme. Or, un immeuble est en construction sur le terrain envisagé pour donner cet accès. Il serait fortement indiqué que les autorités communales réservent la dernière bande de terrain vierge de construction pour permettre de conserver un lien territorial entre la rue de Willine et la ZACC.

Les accès carrossables devront être complétés par des accès supplémentaires réservés aux usagers faibles. A cette fin, le sentier qui prolonge la rue du Terminus et la relie à la rue de Waremme pourrait être raccordé à un chemin à créer vers la ZACC. Un accès vers la rue des écoles devrait également être créé. L'antenne actuellement sans issue qui donne sur cette rue des Ecoles devrait être prolongée vers la ZACC.

1.2.3. Projet de 34 logements

Outre la remarque préliminaire concernant le schéma de structure, et dans la mesure où il est encore possible de revoir le projet, il serait préférable de privilégier l'accès par la rue Jacquemin et ne pas prévoir d'accès carrossable rue J. Hinnisdaels.

Un second accès par la rue de l'Eglise devrait permettre de desservir ce nouveau quartier en délestant la rue Hinnisdaels sur sa partie habitée tout en drainant le trafic en provenance de Berloz et de Waremme. L'accès Rue Hinnisdaels devrait être revu et aménagé pour les modes de déplacements doux.

Compte tenu du projet de suppression du passage à niveau de Corwarem et de construction d'une voirie de déviation, l'aménagement de la rue J. Hinnisdaels le long de sa partie bâtie, ainsi que la rue de la Station devra